

POLITIQUE QUALITÉ

CosmoPack S.r.l. place parmi ses objectifs prioritaires, au même titre que la rentabilité, la qualité de ses produits et services, la satisfaction de ses clients ainsi que la recherche constante de nouvelles technologies et d'innovations, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail.

La mise en œuvre continue du modèle de management adopté permet à CosmoPack S.r.l. de planifier de manière appropriée les actions nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs d'amélioration définis par la Direction. Ces actions résultent d'une analyse permanente du contexte dans lequel l'entreprise évolue, de son développement, de la recherche de nouveaux partenariats ainsi que de l'évaluation des risques et des opportunités associés.

Pour atteindre ces objectifs, CosmoPack S.r.l. a mis en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) conforme à la norme UNI EN ISO 9001:2015. Toutes les activités planifiées et opérationnelles visent l'amélioration continue du SMQ.

Les principaux objectifs sont :

- améliorer la satisfaction des clients et renforcer l'image et la réputation de l'entreprise ;
- renforcer les relations avec les clients et fournisseurs et développer de nouveaux partenariats stratégiques ;
- investir dans la recherche, les nouvelles technologies et l'innovation des produits et des processus ;
- favoriser le développement professionnel des collaborateurs ;
- sélectionner, évaluer et qualifier les fournisseurs afin de garantir des approvisionnements fiables ;
- contrôler en permanence l'efficacité et la performance du Système de Management de la Qualité.

La Direction confère aux responsables de l'entreprise l'autorité et la responsabilité nécessaires pour appliquer le SMQ dans leurs domaines de compétence et rendre compte de ses performances ainsi que des actions d'amélioration entreprises.

Enfin, la Direction s'engage à diffuser la présente Politique Qualité à l'ensemble du personnel de CosmoPack S.r.l. et à la mettre à la disposition des parties intéressées externes au moyen de canaux de communication appropriés.

Crespellano, le 16 juin 2026

La Direction